

EXIGENCES DE LA POLITIQUE

1. **Missions d'évaluation**: Le Ministère réalisera des évaluations indépendantes en conformité avec le plan d'examen élaboré par le Bureau de l'inspecteur général et approuvé par le CMVE; les missions d'évaluation sont définies en fonction des exigences du Conseil du Trésor, des demandes de la direction et de l'évaluation des risques.

Contrairement à ce qui était présumé dans le plan d'évaluation gouvernemental pluriannuel, les activités d'évaluation ne peuvent pas toutes être planifiées ni les budgets établis longtemps à l'avance. Étant donné que l'accent est désormais placé sur les évaluations prospectives plutôt que rétrospectives, et compte tenu du rôle de catalyseur que joue de plus en plus le gouvernement, les évaluateurs ministériels participeront plus fréquemment aux évaluations à court terme, souvent qualitatives, et seront en mesure d'offrir une variété de services d'évaluation axés sur l'étude des programmes selon les besoins exprimés par la direction pendant l'exercice financier en cours. Une bonne partie de ce travail consistera à résoudre des problèmes plutôt qu'à rendre compte du rendement à des tierces parties.

2. **Portée de l'évaluation**:

(a) Évaluations dirigées par le MAECI:

(i) Approche normative

- la raison d'être des programmes;
- les objectifs des programmes: leur clarté, leur caractère mesurable et la mesure dans laquelle les réalisations correspondent aux objectifs et priorités du Ministère;
- les répercussions et les effets à court et à long terme;
- l'efficacité de l'exécution de programmes;

(ii) Approche axée sur la résolution de problèmes

- l'amélioration des programmes; l'examen des solutions de rechange; la recherche de moyens plus économiques d'exécuter les programmes; la suppression des chevauchements possibles avec d'autres programmes publics;
- l'élaboration d'indicateurs de rendement;
- la recherche axée sur la clientèle ayant pour but de résumer les effets de certaines initiatives opérationnelles connexes;